Académie de Poitiers - Rentrée 2023

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)

pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées publics de l'Éducation nationale

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE		
NOM : Prénom :		
Langue vivante 1 :Langue vivante 2 :		
Établissement d'origine :		
Nom et prénom du ou des représentant(s) légal(aux) de l'élève :		
Adresse:		
Téléphone fixe : Portable :		
Courriel:		
Boursier : 🗖 Oui 🗖 Non		
RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ		
_ycée souhaité par dérogation :		
Enseignements optionnels souhaités :		
Régime souhaité : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne		
Régime souhaité :		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ)		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ) Vœu 1 :		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ) Vœu 1 : Vœu 2 :		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ) Vœu 1 : Vœu 2 : Vœu 3 :		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ) Vœu 1 : Vœu 2 : Vœu 3 : Vœu 4 :		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ) Vœu 1 :		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ) Vœu 1 : Vœu 2 : Vœu 3 : Vœu 4 : Vœu 5 : Vœu 6 :		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ) Vœu 1 : Vœu 2 : Vœu 3 : Vœu 4 : Vœu 5 : Vœu 6 : Vœu 7 :		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ) Vœu 1 : Vœu 2 : Vœu 3 : Vœu 4 : Vœu 5 : Vœu 6 : Vœu 7 : Vœu 8 :		
RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ) Vœu 1:		

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal :

- Chaque motif devra obligatoirement comporter un justificatif. Toute demande qui ne sera pas accompagnée du ou des justificatif(s) ne sera pas prise en compte.
 - L'octroi de cette demande par l'Inspecteur/Inspectrice d'Académie, Directeur/Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) n'entraine pas automatiquement la prise en charge financière des transports scolaires par le conseil régional.
- La date limite de dépôt de la demande à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée est le **lundi 5 juin 2023.**
- ❖ La dérogation concerne <u>uniquement</u> une demande de 2^{de} générale et technologique <u>non contingentée dans un lycée public de l'éducation nationale qui ne dépend pas du secteur de l'élève</u>.
- ❖ Les enseignements optionnels seront confirmés à l'inscription en fonction des places disponibles, sauf si l'accord de la dérogation concerne la demande d'un enseignement optionnel non proposé dans le lycée de secteur.

Référence : article D211-11 du code de l'éducation.

Académie de Poitiers - Rentrée 2023

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)

pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées publics de l'Éducation nationale

MOTIF DE LA DEMANDE (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT	
☐ Élève souffrant d'un handicap	Certificat médical du médecin scolaire adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN (ou notification qui vous a été adressée par la MDPH sous pli cacheté).	
☐ Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical du médecin scolaire sous pli cacheté adressé au médecin de santé scolaire de la commission.	
☐ Élève boursier ou boursier au mérite	Copie de l'attribution de bourses qui précise le taux. Vous adresserez un courrier sous pli cacheté à l'assistante sociale de la commission.	
Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité en septembre 2023	Vous joindrez un <u>certificat de scolarité</u> .	
Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un courrier.	
 	 Parcours scolaires particuliers concernés (PSP) **: Sections européennes, Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité », Enseignement optionnel artistique non proposé dans le lycée de secteur, s'il est suivi d'un enseignement de spécialité artistique de même nature dans le même établissement en 1^{re} générale. Enseignement optionnel « technologique » non proposé dans le lycée de secteur, s'il est suivi d'une 1^{re} technologique de même nature dans le même établissement en 1^{re} technologique (STI2D, STSS, STL) Vous joindrez un justificatif et/ou un courrier. ** Cette fiche de dérogation doit être accompagnée de la fiche de candidature relative au choix du PSP renseignée par l'établissement d'origine. Vous exposerez votre situation dans un courrier. Vous exposerez votre situation dans un courrier. Vous courrier. ** Cette fiche de dérogation doit être accompagnée de la fiche de candidature relative au choix du PSP renseignée par l'établissement d'origine. Vous exposerez votre situation dans un courrier.	
Nous attestons la validité des renseignements portés ci-dess	sus. À, le	
Signature du (des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :	Signature du chef d'établissement,	
À, le	Cachet établissement d'origine	
DÉCISION DE L'INSPECTEUR/INSPECTRICE D'ACADÉMIE, DIRECTEUR/DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IA - DASEN)		
☐ Dérogation accordée pour le lycée demandé (sous réserve de places disponibles)		